

APPENDICE A

Notification faite par le Canada au Comité des marchés publics de l'OMC conformément à l'article XXIV:6a) de l'*Accord sur les marchés publics*

Modification à l'appendice I du Canada

Conformément à l'article XXIV:6a) de l'*Accord sur les marchés publics* (l'« Accord »), par les présentes, le Canada notifie au Comité les modifications apportées à l'Annexe 2, à l'Annexe 4, à l'Annexe 5 et aux Notes générales de l'Appendice I du Canada. Ces modifications visent la mise en œuvre de l'*Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis sur les marchés publics* (l'« Accord Canada – États-Unis »), qui entre en vigueur le 16 février 2010, et prévoit des engagements d'accès réciproque aux marchés au niveau sous-central. Ces modifications n'auront aucune incidence sur le champ d'application mutuellement convenu offert aux autres Parties en vertu de l'Accord.

Comme il est énoncé en détail dans les documents joints à la présente notification, et conformément à l'Accord Canada–États-Unis, le Canada modifie son Annexe 2 pour inclure les provinces et les territoires dans le champ d'application et apporte en conséquence les changements nécessaires à ses Annexes 4 et 5 et à ses Notes générales de l'Appendice I. Ces changements concernant des engagements d'accès aux marchés au niveau sous-central s'appliqueront aux États-Unis seulement et sont subordonnées à la négociation d'engagements mutuellement acceptables (y compris de seuils) avec les autres Parties.

Comme il est précisé dans l'Accord Canada–États-Unis, le Canada et les États-Unis ont convenu que les entités visées à l'Annexe 2 de l'Appendice I du Canada sont assujetties au *Texte révisé de l'Accord sur les marchés publics (Articles I-XXI) à partir du 13 novembre 2007* (document negs 268 de l'OMC (en date du 19 novembre 2007) et document negs 314 du 26 mai 2009), plutôt qu'aux Articles I-XXIV de l'Accord, en ce qui concerne les États-Unis.

Conformément à l'Accord Canada–États-Unis, les États-Unis transmettront une communication parallèle au Comité lui notifiant les modifications apportées à leurs annexes de l'Appendice I mettant en application leurs engagements pris dans l'Accord Canada–États-Unis.

La pièce A jointe à la présente notification contient le texte avec modification des annexes 2, 4 et 5 et les Notes générales de l'Appendice I du Canada en mode de suivi des modifications (texte rayé et modifications en rouge). La pièce jointe B contient une version propre des Annexes et des Notes générales de l'Appendice I du Canada ainsi modifié.